



COMMUNE DE GRANGES (VEVEYSE)

Granges, le 9 avril 2021

Convocation

En raison du contexte sanitaire actuel et dans le but de pouvoir respecter les règles de distanciation sociale, le Conseil communal se voit contraint d'organiser l'assemblée communale à Bossonnens. Dès lors, les citoyennes et citoyens de la commune de Granges (Veveyse) sont convoqués en assemblée communale le **mardi 20 avril 2021 à 20h00 à la salle de gym de Bossonnens ; des transports seront organisés.**

Tractanda :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 9 février 2021** (il ne sera pas lu)
- 2. Modification extraordinaire du coefficient de l'impôt communal pour les personnes physiques, pour l'année fiscale 2020 uniquement, de 89 % à 79 %**
 - 2.1 Diminution, pour l'année fiscale 2020 uniquement, du coefficient de l'impôt communal de 89% à 79% sur le revenu et la fortune des personnes physiques.
 - 2.2 Rapport et préavis de la commission financière
 - 2.3 Approbation
- 3. Comptes 2020** (ils ne seront pas lus)
 - 3.1 Comptes de fonctionnement
 - 3.2 Comptes d'investissement
 - 3.3 Présentation du bilan
 - 3.4 Rapport de la fiduciaire
 - 3.5 Rapport et préavis de la commission financière
 - 3.6 Approbation
- 4. Divers**

Les citoyennes et citoyens qui désirent participer à l'assemblée communale sont priés de s'inscrire, soit par courriel : admin@granges-veveyse.ch, soit par téléphone au 021/ 947 41 73, jusqu'au lundi 19 avril 2021 à 12h00. Pour des raisons d'organisation, les personnes qui ont besoin du transport mis en place doivent obligatoirement s'inscrire jusqu'au lundi 19 avril 2021 à 12h00.

Nous vous informons également des règles d'hygiène et de conduite mises en place :

- La distance de 1.5 m entre les personnes sera respectée
- Port du masque obligatoire
- Gel désinfectant à disposition

Le procès-verbal de la dernière assemblée et les comptes 2020 sont disponibles sur notre site Internet www.granges-veveyse.ch/assemblee-communale-du-20-avril-2021. Ils peuvent aussi être consultés au bureau communal, durant les heures d'ouverture.

Le Conseil communal